

Mātaio, Matthieu 22/1-14 (Relu 12/10/2023)

Tāpati, Dimanche 15/10/2023

Òrometua, Pasteur Tihiri Lucas

*Le Royaume de Dieu est une Bénédiction Éternelle,
Et non pas une Malédiction !*

Comment le fils du roi de la parabole a-t-il vécu la fête de ses noces avec autant de sang versé, et qui plus est, avec le sort de celui qui n'avait pas son habit de noces ?

Ici, il nous importe de le redire avec insistance que lorsque le Royaume de Dieu est visionné à partir de la LOI, la « Malédiction de la Loi » surgit et provoque la mort.

Relisons un passage de l'Apôtre Paul en Galates 3 :

10 Tous ceux en effet qui relèvent des œuvres de la loi sont sous la malédiction, car il est écrit: Maudit soit quiconque ne persévère pas en tout ce qui est écrit dans le livre de la loi, pour le faire! 11 Et que personne ne soit justifié devant Dieu par

la loi, c'est évident, puisque celui qui est juste en vertu de la foi vivra. 12 Or la loi ne relève pas de la foi; mais elle dit: Celui qui fera ces choses vivra par elles. 13 Le Christ nous a rachetés de la malédiction de la loi en devenant malédiction pour nous ~ car il est écrit: Maudit soit quiconque est pendu au bois ~ 14 afin que, pour les non-Juifs, la bénédiction d'Abraham soit en Jésus-Christ et que, par la foi, nous recevions l'Esprit promis.

Paul nous enseigne que la Loi a pour fonction théologique de déclarer l'homme en tant que « pécheur » devant Dieu, afin que le « pécheur » reçoive son salut du Christ (Galates 3/24) !

Revenons à présent à notre parabole. Aidé de l'éclairage de Paul, nous disons « NON » au roi tel qu'il est décrit ici pour symboliser le « Roi du Royaume de Dieu » !

Le roi de notre parabole ressemble beaucoup trop au prototype de certains « rois humains de

notre monde d'autrefois, d'hier, d'aujourd'hui, et de demain ». Blessé dans leur amour narcissique (l'amour de soi), de tels « rois » savent comment se venger sans état d'âme, voire déceler un « intrus » parmi ses convives !

L'« intrus » de notre texte nous rappelle d'ailleurs le « Fils de Dieu » dont les « mains » et les « pieds » seront cloués sur la Croix.

L'« intrus » n'est d'ailleurs pas moins une reprise de la « Pierre rejetée par les constructeurs » de Dimanche dernier !

Cette reprise se construit ici comme une reformulation de ce qui se travaille profondément dans les Responsables de l'Autorité de la foi Juive : c'est le Royaume de Dieu selon ceux qui ont la Loi pour base de leur foi !

Il nous revient donc de reconsidérer notre « Baptême » vécu par la foi, dans la foi, et pour la foi. De par notre « Baptême », nous sommes « Héritiers, Héritières du Royaume de Dieu ».

I te Fatu ā tātou mā ta na Parauamaità !

Que le Seigneur nous accompagne dans sa Bénédiction !